

CONVOCATIION

Vous êtes prié(e) de bien vouloir assister à la 11^{ème} Séance du CONSEIL MUNICIPAL qui aura lieu :

Le vendredi 8 octobre 2021 à 18 heures
Salle des Séances

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 juillet 2021
2. Finances
 - 2.1 Décision modificative n°1 : ouverture et annulation de certains crédits dans certains chapitres
 - 2.2 Allocation en non-valeur de produits irrécouvrables
3. Vie Culturelle et Citoyenne
 - 3.1. Passeport Culturel : Objectifs et Partenaires
 - 3.2. Harmonie Municipale : Modification des statuts
 - 3.3. Points d'informations : Harmonie Municipale et Commémorations
4. Personnel Communal
 - 4.1 Recours à des vacataires dans le cadre de l'expérimentation d'un service de soutien scolaire
 - 4.2 Modification du tableau des emplois
 - 4.3 Service Civique en partenariat avec l'Association « UNIS-CITE METZ »
5. Vie Associative et Sportive
 - 5.1. Subventions aux associations pour l'année 2021
 - 5.1.1. Insertion des jeunes par le Sport saison 2020-2021
 - 5.1.2. Les Forb'Estivales 2021
 - 5.2. Sport Jeunesse Forbach - Reconduction saison 2021-2022
6. Enseignement
 - 6.1. Participation financière aux sorties pédagogiques pour l'année scolaire 2021/2022
 - 6.2. Participation financière aux séjours de découvertes pour l'année 2021/2022
 - 6.3. Dispositif « petits déjeuners » 2021/2022
7. Affaires transfrontalières
 - 7.1 Point d'information : Visioconférence entre la classe de CM2 de l'Ecole Biculturelle du Creutzberg et la classe de CM1 de l'Ecole de Lauterbach en Sarre
 - 7.2 Point d'information : 30^{ème} Marche des 50 km de FORBACH-VÖLKLINGEN

8. Centre d'Action Sociale et Communale
 - 8.1 Convention Territoriale Globale

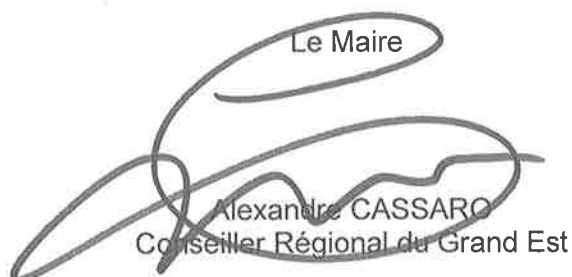
9. Police Municipale
 - 9.1 Remplacement des zones de stationnement payant par une zone de stationnement gratuite dite « zone bleue »

10. Logement
 - 10.1 Logement : Commission d'attribution des logements

11. Voirie Réseaux
 - 11.1 Dénomination et numérotation de voirie

12. Décisions prises en vertu de l'art. L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Maire



Alexandre CASSARO
Conseiller Régional du Grand Est